

Appel de propositions — Fonds de littératie et d’alphabétisation communautaire de la Saskatchewan 2018-2019

Le ministère de l’Éducation accepte maintenant les propositions dans le cadre du Fonds de littératie et d’alphabétisation communautaire de la Saskatchewan 2018-2019 (SCLF). Le SCLF octroie du financement à des organismes sans but lucratif de la province qui créent et mettent en œuvre de nouveaux projets de littératie et d’alphabétisation familiale et communautaire qui contribuent à l’amélioration de la littératie et de l’alphabétisation communautaire et familiale. Les projets admissibles pourraient recevoir jusqu’à 50 000 \$.

« Ces fonds permettent aux collectivités de répondre aux besoins ciblés de la province en matière de littératie et d’alphabétisation communautaire ou familiale », a affirmé le vice-premier ministre et ministre de l’Éducation, M. Gordon Wyant. « Ils soutiennent des initiatives communautaires visant à améliorer les taux de littératie et à offrir à tous l’occasion de s’instruire, d’acquérir des compétences et de participer à l’économie de la Saskatchewan. »

Le gouvernement de la Saskatchewan investira jusqu’à 400 000 \$ dans le Fonds de littératie et d’alphabétisation communautaire de la Saskatchewan en 2018-2019. La durée des projets bénéficiant d’un financement doit varier entre trois mois et un an. La priorité sera accordée aux projets qui ne sont pas offerts ailleurs dans la collectivité, et qui sont axés sur les besoins en matière de littératie des peuples autochtones ou des Métis, des nouveaux arrivants, des personnes ayant une déficience intellectuelle ou physique, des jeunes parents ou parents célibataires, des jeunes, des familles à faible revenu ou des collectivités rurales.

Les types d’organismes enregistrés à but non lucratif suivants sont admissibles au SCLF :

- Organismes œuvrant en littératie et en alphabétisation et bibliothèques publiques;
- Communautés, bandes, conseils tribaux et organismes des Premières Nations;
- Communautés et organismes métis;
- Centres d’apprentissage de la petite enfance et garderies non résidentielles;
- les organismes d’aide aux immigrants et les organismes culturels;
- les divisions scolaires;
- les autorités scolaires des Premières Nations;
- les établissements d’enseignement postsecondaire, y compris les collèges régionaux.

Les demandeurs doivent faire parvenir leur dossier de demande complet au réseau de littératie et d’alphabétisation de la Saskatchewan (Saskatchewan Literacy Network Inc.) par courriel (saskliteracy@saskliteracy.ca) au plus tard le jeudi 24 mai 2018.

Toutes les propositions reçues avant la date limite seront examinées par un comité de sélection afin de sélectionner les propositions qui satisfont aux critères d’admissibilité du SCLF.

Le guide de présentation des demandes et le formulaire de demande pour 2018-2019 sont accessibles à <http://www.saskatchewan.ca/residents/education-and-learning/literacy-in-saskatchewan>.

- 30 -

Renseignements :

Chris Hodges
Ministère de l'Éducation
Regina
Téléphone : 306-787-1069
Courriel : chris.hodges@gov.sk.ca